

**FO3-sainté.métro.cité****LA FORCE SYNDICALE**

- 19 rue Léon Lamaizière • 42000 SAINT-ÉTIENNE • 04 77 41 62 98 •
- mel fo@saint-etienne.fr
- site : www.fo-saint-etienne.fr

Le coup de gueule de **FO3** !

Le 49.3 à la sauce Stéphanoise !

Les organisations syndicales **FO3**, **CFTC** et **CGT** de la Ville de Saint-Etienne avaient demandé par écrit **le report du dossier** présenté par la DPSCM concernant la « création d'un poste de directeur adjoint », inscrit à l'ordre du jour **du CST du 25 novembre 2025**.

Aucune réponse n'a été apportée aux organisations syndicales.

Le CST s'est donc déroulé comme si de rien n'était... jusqu'à la présentation du dossier en question par le DGA.

FO3 a alors interpellé Madame l'élue au personnel pour obtenir enfin une réponse à notre demande de report.

Sa seule justification : « il y a trop de mails ».

Le DGS a renchéri par un lapidaire : « **Trop de mails tue le mail !** » Soyons clairs, ce n'est pas le volume de mails qui dérange, mais le fait que **FO3** ait informé les agents de cette demande de report dans sa communication « INFO LOCALE » du lundi.

La liberté d'expression syndicale semble irriter notre DGS qui avait déjà tenté de la restreindre via une charte.

Quoi qu'il en pense, légalement **nous avons le droit d'informer les agents**, et nous continuerons à le faire.

**FO3 n'est ni intimidable,
ni réductible au silence !**

Une proposition... qui ne trompe personne

Plutôt que le report du dossier, le DGS nous a finalement proposé de **valider le dossier** en CST, **mais d'en différer la mise en œuvre**.

Faire valider un poste sans le mettre en place ???

Et si les besoins étaient réellement urgents, pourquoi proposer de différer ?

Mais surtout **FO3** n'est pas dupe, une fois le poste validé par les OS, l'administration fera bien ce qu'elle voudra dans les délais qu'elle choisira sans aucune concertation !

**Face à cette mascarade, FO3,
CFTC et CGT ont voté CONTRE !**

Un CST de secours... pour passer en force

Un CST de secours est donc programmé le **jeudi 4 décembre 2025** à 16h, le dossier nécessitant une délibération en conseil municipal. Comme souvent, il y a fort à parier que les dossiers seront présentés à l'identique, simple formalité destinée à **imposer coûte que coûte une décision rejetée par toutes les organisations syndicales**.

Une véritable transposition municipale du 49.3 !

FO3 ne manquera pas de vous tenir informés des suites de ce dossier et reste libre et déterminé !

***La FOrce du syndicat
C'est le nombre des adhérents***